

UNIVERSITÉ DE



L'ÉTAT A LIÈGE

Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé par la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de l'Etat à Liège, de procéder aux examens du grade d'Ingénieur Civil Electricien (électronique).

Attendu que Monsieur Jean-Pierre Bianchi, né à Liège, le 16 août 1965, est porteur d'un diplôme de candidat Ingénieur Civil, à lui décerné par l'Université de l'Etat à Liège, le 18 juillet 1985 et dûment entériné le 16 juin 1987.

Attendu qu'il a subi le 4 juillet 1986, avec la Plus Grande Distinction, le 14 juillet 1987, avec Grande Distinction et le 30 juin 1988, avec Grande Distinction sur les matières suivantes : métallurgie générale et sidérurgie ; métallographie ; emploi des combustibles ; chimie industrielle ; procédés généraux de construction ; élasticité ; résistance des matériaux ; éléments de stabilité des constructions ; hydraulique ; thermodynamique ; cinématique et dynamique des machines ; électricité et ses applications industrielles ; technologie ; description et construction des machines ; constructions industrielles ; éléments de topographie ; économie politique et sociale et éléments du droit industriel ; exploitation des chemins de fer ; électricité et ses applications industrielles (cours approfondi) ; les trois épreuves de l'examen du grade d'Ingénieur Civil Electricien (électronique).

Attendu qu'il a subi, en outre, des épreuves pratiques et exécuté des travaux graphiques sur les matières qui en comportent :

Attendu qu'il a présenté un travail sur : "Transmission de données hyperfréquence. Application au contrôle d'accès."

Avons conféré et conférons à Monsieur Jean-Pierre Bianchi le grade d'Ingénieur Civil Electricien (électronique).

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que Monsieur Jean-Pierre Bianchi a été réellement élève de l'Université de l'Etat à Liège et que les prescriptions légales et réglementaires, quant à la durée des études et à la publicité des examens, ont été observées.

Fait à Liège, le 30 juin 1988

Au nom de Sa Majesté le Roi des Belges,

Nous, Président et Membres de la Commission spéciale d'entérinement instituée en vertu de la loi du 21 mai 1929. Attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la loi ont été observées.

En foi de quoi, nous l'avons entériné et enregistré sous le N° 5207 folio 146 du registre.

Bruxelles, le 04 AOUT 1988

Le Membre Secrétaire.

[Signature]

Pour la Commission,



Le Président.

[Signature]

Le Secrétaire,

[Signature]

Les Examineurs.

[Multiple signatures of examiners]

Le Président.

[Signature]

Signature du Porteur,

[Signature of the holder]

Vu par nous, Recteur de l'Université,

[Signature of the Rector]